**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**BUREAU PAYS DU BURUNDI**

****

**EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS PAR LE PNUD AU BURUNDI DANS LE DOMAINE DU GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE 2012 à 2019**

**RAPPORT FINAL**

****

****

**Albert NIKIEMA**

**Consultant indépendant**

*Mars 2020*

**TABLE DES MATIERES**

[**AVERTISSEMENT** 2](#_Toc32473786)

[**SIGLES ET ABREVIATIONS** 3](#_Toc32473788)

 [**RESUME EXECUTIF** 4](#_Toc32473805)

[**I.** **CONTEXTE GENERAL** 7](#_Toc32473808)

[**2.1** **Contexte thématique** 7](#_Toc32473809)

[**2.2** **Le concept « Genre » et « Autonomisation des femmes »** 8](#_Toc32473821)

[**2.3** **Obstacles à l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes** 10](#_Toc32473823)

[**II.** **CHAMP ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION** 10](#_Toc32473824)

[**III.** **METHODOLOGIE** 11](#_Toc32473830)

I[**V.** **RESULTATS OBTENUS DE 2012 A 2019** 11](#_Toc32473832)

 [**5.1** **Sur le plan de la gouvernance** 11](#_Toc32473833)

 [**5.2** **Sur le Plan du Développement inclusif et création d’emploi** **.**](#_Toc32473834)12

 [**5.3 Sur le plan de l’environnement, de la résilience, changement climatique**](#_Toc32473835) 13

[**V.** **LEÇONS APPRISES** 15](#_Toc32473841)

[**VI.** **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS** 16](#_Toc32473843)

 [**6.1 Conclusion 16**](#_Toc32473844)

[**6.2 Recommandations 16**](#_Toc32473845)

**AVERTISSEMENT**

*Le présent rapport ne reflète pas nécessairement l’avis du PNUD. Il s’agit d’une publication indépendante qui ne reflète que l’avis de ses auteurs. La responsabilité des opinions exprimées dans ce rapport incombe uniquement à l’auteur. La publication de ce document n'implique pas l'approbation par PNUD des opinions exprimées.*

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ADK**  Association dukingire ikibira

**AFEB**    Association des femmes et environnement du Burundi

**AGR**   Activités génératrices de revenues

**AT**  Association Twungubumwe

**CCDC**  Comité Communal de Développement Communautaire

**CDC**  Comités de Développement Communautaire

**COOPEC**  Coopératives d’Epargne et de Crédit

**CTAS** Conseiller Technique aux Affaires Sociales (commune)

**CSLP**  Cadre Stratégique de la Croissance et de la Lutte contre la Pauvreté

**CPD**   Country Programme Document

**FA**  Foyers améliorés

**FDC**  Fonds de Développement Communal

**GUP**  Guichet Unique Provincial

**ODD**  Objectifs de développement durable

**OSC**    Organisation de la société civile

**PACTE**  Programme d’Appui pour la Convergence Territoriale et l’Engagement

**PBF**  Preventing conflict and building peace

**PNG**  Politique Nationale Genre

**PNLS**   Programme nationale de lutte contre le sida

**PNLT**  Programme Nationale de lutte contre la tuberculose

**PNUD**  Programme des Nations Unies pour le Développement

**VBG**  Violences basées sur le genre

**VSBG**  Violences sexuelles et basées sur le genre

**RESUME EXECUTIF**

La notion de genre fait référence aux rapports sociaux qui régissent les relations entre les femmes et les hommes en intégrant leurs différences, leurs complémentarités et leurs synergies. Ainsi défini, le genre apparaît comme un outil permettant d’identifier et d’analyser les différences caractérisant les conditions de vie, statut, fonction et position sociale des hommes et des femmes tels qu'attribués dans la société. Aussi l’approche genre consiste-t-elle, à partir du constat de des ’inégalités dans les rapports sociaux entre l’homme et la femme, à en analyser le degré, les formes et les conséquences, en vue de les transformer vers l’équité et l’égalité. L'équité s’entend en l’espèce, dans le fait de donner aux hommes et aux femmes ce dont ils ou elles ont besoin, de reconnaître leurs besoins différenciés, leurs capacités et les obstacles auxquels ils/elles peuvent faire face et en tenir compte dans les stratégies d'intervention en matière de développement. C’est, en réalité, un préalable à l’égalité de genre, qui est la finalité recherchée en termes de jouissance égale de leurs droits fondamentaux, par les hommes et les femmes.

Au Burundi, les femmes et les batwa partagent à peu près les mêmes contraintes en matière de réalisation de leurs droits. Ce rapport a été élaboré en vue de l'évaluation des résultats PNUD obtenus dans le domaine du Genre et autonomisation des femmes de 2012 à 2019 ». Dans le cadre de sa certification au Gender Equality SEAL, l’impact que les interventions du PNUD ont eu dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes est un critère très important. En vue d’apprécier les résultats atteints dans le domaine de la promotion de l’égalité et de l’autonomisation des femmes au cours de la période de 2012 -2019, le PNUD a décidé d’organiser une évaluation indépendante pour disposer des informations pertinentes sur les résultats atteints, les contraintes et les leçons apprises dans les domaines suivants :

* Gouvernance, Etat de droits accés aux services
* Développement inclusif et création d’emploi
* Environnement, résilience et Changement climatique

L’évaluation a été conduite du 10 janvier au 09 février 2020, par un évaluateur indépendant avec l’appui d’un spécialiste Genre, l’équipe de suivi-évaluation et les gestionnaires des programmes du PNUD Burundi. Les objectifs spécifiques étaient de :

* Faire la cartographie de toutes les interventions que le PNUD a eu à réaliser dans le domaine de la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes,
* Evaluer l’impact des interventions sur les relations de genre des communautés,
* Identifier les leçons apprises et formuler les recommandations nécessaires.

L’évaluation a porté sur tous les aspects du genre depuis 2012 à 2019 et a couvert l’ensemble des activités, produits et résultats dans les documents projets, le personnel et 4 zones d’intervention. La méthodologie a consisté à une triangulation des données à travers la revue documentaire en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, des entretiens structurées ou semi-structurées, les focus groupes avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires communautaires et des visites de terrain dans les 4 zones d’intervention. Les principaux résultats de l'évaluation sont :

1. **Sur le plan de la gouvernance**
* Accès à la terre à travers la justice : grâce aux audiences itinérantes et à l’accès à l’aide légale, les femmes notamment les veuves, déplacées et autres catégories vulnérables retrouvent leurs biens fonciers. 95% des arriérés judiciaires principalement liés au foncier traités en 2018
* Protection contre les violences basées sur le genre : appui technique et opérationnel pour la mise en place en 2012 du centre Humura assurant la prise en charge psychosocial, juridique et l’insertion économique à environ 1500 survivantes par année. Un deuxième centre est en construction à Rumonge. Le PNUD a appuyé la création des chambres spécialisées dans toutes les juridictions du pays et la formation technique des professionnels de la Justice et de la Police permettant une gestion rapide des cas signalés.
* Accès à l’administration : à travers le programme des guichets uniques fournissant dans 8 provinces du Burundi, le PNUD rapproché radicalement les usagers et usagères des services administratifs. Les femmes spécifiquement celles faisant du commerce peuvent s’adonner en toute tranquillité à leurs activités économiques grâce aux facilités qui leur sont ainsi offertes pour accéder au laisser passer.
1. **Sur le plan du développement inclusif et création d’emploi**
* Amélioration sensible des conditions de vie des femmes déplacées des zones Mayengo et Mutimbuzi à travers la construction des habitations électrifiées et dotés en système d’économie du bois
* Du fait des foyers améliorés mis en place par le PNUD dans le cadre du projet « SOLAR ENERGY FOR WOMEN EMPOWERMENT », les femmes des groupements féminins ont pu réaliser une autonomie financière et les hommes participent aux programmes en lien avec le genre. Avec les plateformes solaires, les ménages ne font plus recours aux bougies pour allumer leurs maisons et à nos jours les élèves dans les ménages touchés par le projet n’ont plus le souci à apprendre leurs leçons à la maison. Les femmes ont développé un niveau de leadership au niveau communautaire en participant aux instances de prise de décision
* Les femmes bénéficiaires du Programme MCPEA ont commencé leurs activités génératrices de revenu à partir de zéro. Elles assument par ailleurs, les responsabilités de chefs d’équipe sur les chantiers de réhabilitation des infrastructures. Sur les chantiers en cours de construction sous l’appui de PNUD à Rumonge, nous y assistons actuellement une participation massive des femmes, en témoigne l’exemple de plusieurs femmes rapatriées ayant été retrouvées sur le chantier de construction d’un centre Humura a Rumonge. D’une part, la femme elle-même est désormais convaincue qu’elle peut développer une expertise dans la construction/maçonnerie et d’autre part le regard de la communauté locale a changé quant à la capacité des femmes à effectuer ce type de travail
1. **Sur le plan de l’environnement, de la résilience, changement climatique**

Dans le cadre du projet SOLAR ENERGY, les services d’accès à l’éclairage seront fournis à la population par les groupements de femmes organisés permettant à 12500 femmes, hommes et enfants d’accéder à l’énergie propre. L’utilisation du bois de chauffe est réduite dans les communautés à travers l’engagement des et la valorisation de l’expertise des femmes dans la promotion de l’utilisation des foyers améliorés. 2082 personnes, dont 267 femmes, membres de gestion des plateformes de gestion des catastrophes ont pu mettre à jour les plans de contingence au niveau communal et provincial avec un impact positif sur la biodiversité et l’environnement et sur la protection de vies humaines.

Les recommandations ont été les suivantes :

*Recommandation 1*: Appuyer le gouvernement du Burundi dans la mise en place une loi régissant la succession. Le Burundi devrait promulguer la loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités avec comme principe de base la non-discrimination et le principe de liberté successorale.

*Recommandation 2*: Renforcer la pérennisation des acquis obtenus dans le domaine du genre et l’autonomisation des femmes en élaborant et planifiant des projets de durée suffisantes permettant d’intégrer des stratégies de capitalisation/pérennisation des acquis. Chez beaucoup d’organisations locales et services étatiques partenaires bénéficiaires, nous avons noté une insuffisance d’auto-appropriation ce qui fait que les bénéficiaires ne capitalisent pas les acquis des projets mise en œuvre par le PNUD.

*Recommandation 3*: Appuyer et encadrer les groupements communautaires de solidarité féminine couplé avec des actions d’éducation et de sensibilisation, à leur accès aux opportunités économiques et au renforcement de leurs droits conduisant ainsi à l’émergence socio-économique des femmes.

*Recommandation 4*: Pérenniser les acquis dans la lutte contre VBG à travers l’accompagnement des organisations de la société civile notamment les campagnes de sensibilisation sur les VBG, mises en place de cadres de concertation pour échanger et alerter les services compétents sur les violences basées sur le genre (VBG)

*Recommandation 5*: Appuyer spécifiquement le Ministère en charge du Genre à la formulation et à la mise en œuvre d’un programme national d’autonomisation des femmes  et dans le même renforcer ledit ministère à la collecte des données dans le domaine du genre.

1. **CONTEXTE GENERAL**

* 1. **Contexte thématique**

Le Burundi est un pays de la région des Grands Lacs, d’une superficie de 27834 km2 et une population en 2016 est estimée à onze million d’habitants (11.099.298) dont 5 524 412 hommes et 5 574 886 femmes. Sur le plan socio-économique, le Burundi est classé parmi les cinq pays les plus pauvres du monde et l'aide internationale représente environ la moitié du revenu national. Plus de 90% des Burundais vivent de l’exploitation de la terre ou de l’élevage. Toutefois, l’exiguïté du territoire, rapportée à cette grande dépendance à l’agriculture, accompagnée d’une forte pression démographique et de la perpétuation de techniques traditionnelles, engendre la surexploitation des terres et des conflits fonciers. Le Burundi est très vulnérable aux changements climatiques et ne dispose pas des grandes capacités d’adaptation compte tenu de sa situation socioéconomique précaire. Les femmes rurales burundaises, menacées par les inégalités basées sur le genre et occupant une place extrêmement importance dans le domaine agricole, deviennent les premières victimes des effets du changement climatique. La baisse de la production, pertes en vies humaines, inondations répétitives et glissements de terrains constituent autant de conséquences néfastes enregistrées suite aux perturbations climatiques de ces dernières années au Burundi et les femmes et les enfants ainsi que les batwa sont les touchés. Les femmes et les batwa partagent à peu près les mêmes contraintes. Concernant les contraintes spécifiques aux membres de la communauté des batwa, l’analyse documentaire permet de constater que leur participation politique se heurte à divers obstacles incluant :

* L’extrême pauvreté.
* N’ayant pas de terre, ni de bétail, ni d’autres propriétés par ailleurs.
* Les batwa mènent dans leur grande majorité une vie très précaire servent de main d’œuvre à un prix ou une rémunération dérisoire.
* Considération comme des citoyens de seconde zone.

Les batwa sont ainsi marginalisés et discriminés dans tous les domaines, même physiquement, et en sont venus à s’auto discriminer eux-mêmes. Le Burundi abrite un arsenal juridique diversifié qui aborde l’intégration du genre :

* La Constitution de la République du BURUNDI de 2005 : elle consacre en ses articles 13 et 22, le principe d’égalité des hommes et des femmes et de non-discrimination du fait notamment de son sexe, de sa situation sociale, ou d’un handicap physique et mental.
* Le Code électoral de 2010 contient également des dispositions qui consacrent un minimum de 30 % aux femmes au niveau du Conseil Communal. Ce quota est aussi assuré au niveau des administrateurs sur le territoire national.
* La Vision BURUNDI 2025 qui est un instrument de planification du développement qui reconnaît la centralité de la femme dans le processus de développement. La vision envisage de mettre en place une politique volontariste de promotion de la femme qui reposera sur les stratégies suivantes : (i) l’amélioration de l’accès des femmes à l’éducation, (ii) le renforcement de leur participation dans les instances politiques et aux efforts de développement économique et social du pays, (iii) le développement de la politique de crédit, en particulier de la micro-finance et d’autres types de financement novateurs.
* Le Cadre Stratégique de la Croissance et de la Lutte contre la Pauvreté (CSLPII) dont le premier axe était relatif au renforcement de l’Etat de droit, consolidation de la Bonne Gouvernance et promotion de l’égalité du genre. Dans sa mise en œuvre, le CSLPII devrait assurer une meilleure intégration du genre du fait que le recensement de 2008 fournit davantage de données désagrégées par sexe.
* La Politique Nationale Genre qui est un outil important de référence pour tous les intervenants du Burundi en matière d’égalité des genres en vue d’éradiquer la discrimination et autres disparités liées au genre.
* L’existence d’un ministère chargé de la promotion du genre avec pour mission de concevoir et coordonner la politique nationale en matière de droits de la personne humaine et du genre et veiller à son exécution.

Toutefois, au cœur des défis, se trouve la méconnaissance des textes, probablement du fait des lacunes en ce qui concerne sa diffusion et sa vulgarisation, elles-mêmes inhérentes à une carence des ressources nécessaires, aussi bien humaines que financières conformément à la taille de l'enjeu"

Relativement aux questions de genre, il faut remarquer que la promotion des droits de la femme et plus généralement le traitement des questions de genre y sont relativement récents au Burundi, et encore peu compris ou mal acceptés au sein de la société.

* 1. **Le concept « Genre » et « Autonomisation des femmes »**

La notion de genre fait référence aux rapports sociaux qui régissent les relations entre les femmes et les hommes en intégrant leurs différences, leurs complémentarités et leurs synergies. Ainsi défini, le genre apparaît comme un outil permettant d’identifier et d’analyser les différences caractérisant les conditions de vie, statut, fonction et position sociale des hommes et des femmes tels qu'attribués dans la société. Ces différences qui se manifestent essentiellement par des disparités, des iniquités, des rapports de pouvoir et des discriminations, sont communément dénommées « inégalités de genre » ou « questions de genre ». Aussi l’approche genre fréquemment consiste-t-elle, à partir du constat de l’inégalité des rapports sociaux entre l’homme et la femme, à en analyser le degré, les formes et les conséquences, en vue de les transformer vers l’équité et l’égalité. L'équité s’entend en l’espèce, dans le fait de donner aux hommes et aux femmes ce dont ils ou elles ont besoin ; de reconnaître leurs besoins différenciés, leurs capacités et les obstacles auxquels ils/elles peuvent faire face et en tenir compte dans les stratégies d'intervention en matière de développement. C’est en réalité un préalable à l’égalité de genre, qui est la finalité recherchée en termes de jouissance égale de leurs droits fondamentaux, par les hommes et les femmes.



Le genre, ce n’est pas la femme seule, ni l’homme seul. Le genre, c’est l’homme et la femme et leurs relations dans la société. La démarche genre ne vise pas à renverser les rôles, mais à rétablir l’équilibre. L’approche genre permet de mettre fin aux rapports d’inégalité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LE SEXE** | **LE GENRE** |  |  |
| Est inné et hérité | Est acquis et appris |  |  |
| Est immuable | Est évolutif et modifiable |  |  |
| Est biologique et désigne : les organes génitaux les chromosomes les conditions physiques (force, poids, taille...) | Est construit par la société et découle : de la culture du processus d’apprentissage des rôles assignés aux femmes et aux hommes dans une société donnée |  |  |
| Permet d’identifier les **différences** entre les femmes et les hommes. | Permet d’identifier les **relations** entre les femmes et les hommes. |  |  |

|  |
| --- |
| **A NE PAS CONFONDRE !** |
| genre ≠ sexe biologique**genre = construction sociale acquise des identités de sexe** |
| genre ≠ femmes**genre = interactions sociales entre hommes et femmes** |
| genre ≠ parité, mixité**genre = politique pouvant mettre en œuvre des outils comme parité, mixité…** |
| genre ≠ projet pour le Sud uniquement**genre = démarche aussi au Nord : fonctionnement interne des organisations, éducation au développement, plaidoyer, communication…** |
| genre ≠ affaires sociales, santé…**genre = dans tous les secteurs : gouvernance, droits humains, négociations internationales, économie, infrastructures, techniques, environnement, recherche...** |

Selon le rapport d’évaluation du plan d’actions 2012-2016 de la Politique National genre (PNG), des réalisations encourageantes ont pu être atteintes dans certains aspects. D’autres volets nécessitent des efforts soutenus et il s’agit en grande partie des aspects relatifs à l’autonomisation de la femme burundaise et la défense de ses droits les plus fondamentaux.

En ce qui concerne l’autonomisation des femmes, les Nations Unies définissent l’autonomie des femmes à partir des cinq principaux critères suivants : le sens de la dignité**,** le droit de faire et de déterminer ses choix**,** le droit d’avoir accès aux ressources et aux opportunités**,** le droit d’avoir le contrôle sur sa propre vie, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du foyer**,** la capacité d’influencer le changement social afin de créer un ordre économique et social**.** Il y a trois dimensions à l’autonomisation économique des femmes :

* La première dimension est celle des opportunités économiques.
* La seconde dimension est celle de l’amélioration des statuts légaux et des droits des femmes, en particulier en matière d’accès à la propriété, à la succession et à l’héritage.
* La troisième dimension concerne la participation et l’inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques.

Dans beaucoup de pays sous-développés à travers le monde, et notamment au Burundi, les femmes et les filles souffrent encore de beaucoup de discriminations économiques sociales et politiques.

* 1. **Obstacles à l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes**

Plus de 90% de la population burundaise vivent de l’agriculture et seuls les hommes sont reconnus successibles en matière d’héritage au Burundi. Dans la coutume burundaise, la femme n’a droit qu’à une portion de terre et exerce sur celle-ci un droit d’usufruit. Une étude menée en 2016 par Central Intelligence Agency a montré que le taux de reproduction au Burundi s’accentue à un pourcentage de 36,6%. La surpopulation entraine l’exiguïté des terres. Les principaux obstacles sont entre autres :

* Absence de loi régissant la succession au Burundi : Le pays accuse du retard pour sa mise en place qui reste régie par la coutume qui, cependant, discrimine la femme.
* La femme burundaise et surtout en milieu rural ne sait pas ce en quoi elle a droit.
* La persistance des écarts de revenue et la difficulté d’accès aux responsabilités politique et financière sont les obstacles à l’autonomisation de la femme. selon l’enquête nationale sur l’inclusion financière au Burundi, ou seulement 7,9 % de femmes possèdent un compte bancaire contre 17,6 % pour les hommes.
* Les résistances culturelles, qui entravent le processus de recherche d'égalité entre les hommes et les femmes. Les barrières coutumières continuent encore à maintenir la femme dans une condition subalterne.
* Au niveau de la prévention et la répression des VSBG, des problèmes restent posés et concernent en grande partie la gratuité de l’expertise médicale, la rapidité de la procédure judiciaire, la protection des témoins, la disponibilité des moyens de la victime pour le paiement des avocats et l’opérationnalité du système de référencement.
1. **CHAMP ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

Dans le cadre de sa certification au Gender Equality Seal, l’impact que les interventions du PNUD ont eu dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes est un critère très important. En vue d’apprécier les résultats atteints dans le domaine de la promotion de l’égalité et de l’autonomisation des femmes au cours de la période de 2012 -2019, le PNUD a décidé d’organiser une évaluation indépendante pour disposer informations pertinentes sur les résultats atteints, les contraintes et les leçons apprises. Les domaines clés sont :

* Sur le Plan de la gouvernance.
* Sur le Plan du Développement inclusif et création d’emploi.
* Sur le plan de l’environnement, de la résilience, changement climatique.

Conformément aux termes de références (TDRs), l’évaluation portera sur tous les aspects du genre depuis 2012 à 2019 et couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats dans les documents projets, le personnel, et les zones d’intervention du PNUD.

Les objectifs de cette évaluation consistent à :

* Faire le mapping de toutes les interventions que le PNUD a eu à réaliser dans le domaine de la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes les objectifs du thématique genre ont été atteints ;
* Evaluer l’impact des interventions sur les relations de genre des communautés,
* Identifier les leçons apprises et formuler les recommandations nécessaires.
1. **METHODOLOGIE**

Il s’est agi de la conduite de diverses activités comprenant une revue documentaire, des entretiens structurés ou semi-structurés, les focus groupes avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires communautaires, des visites de terrain dans les zones d’intervention.

L’analyse documentaire a porté sur :

* Les documents de projet : PRODOC, rapports techniques et financiers, cadres logiques et de suivi évaluation.
* Les rapports d’évaluation des projets et programme.
* Les rapports des partenaires d’exécution et organisations bénéficiaires.
* Les publications des organisations internationales et société civile sur le genre et l’autonomisation des femmes.

La collecte des données primaires a été réalisé à partir outils et moyens de collecte de données que sont :

* Entretiens semi-dirigés.
* Focus group.
* Visites de terrain.

Des rencontres de travail ont été organisées dans les sites pour présenter les objectifs de la mission et les objectifs du guide d’entretien. La rencontre avait pour but de s’assurer d’une bonne compréhension de la démarche auprès des bénéficiaires des projets du PNUD.

Les principales difficultés rencontrées portent sur la non disponibilité des données statistiques désagrégées par sexe dans tous les secteurs d’activité. Les données existantes ne sont pas centralisées et sont peu connues. Les enquêtes de terrain ont pour ce faire été essentiellement qualitatives et limitées dans quatre provinces (Bujumbura, Rumonge, Bugarama et Gitega) sur les 18 provinces.

1. **RESULTATS OBTENUS DE 2012 A 2019**
	1. **SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE**

Dans ce chapitre il s’est agi pour nous de documenter l’impact des résultats du genre dans les secteurs de l’accès à la justice à travers l’aide légale, le traitement des dossiers foncier, du rapprochement des services administratifs à travers les Guichets Uniques provinciaux, de l’administration publique ; dans le domaine de la consolidation de la paix à travers les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits et dans le domaine de la lutte contre les VBG. Donner aux femmes des droits égaux sur les ressources économiques telles que la terre et la propriété est essentiel pour atteindre les ODD.

Les appuis du PNUD au Burundi ont permis au Gouvernement de :

* Promulguer la loi spécifique sur les VBG en septembre 2016 sur la prévention, la protection des victimes des violences basées sur le genre et sur la répression au Burundi.
* La promotion du dialogue national à travers les médias et conférence avec environ 5,600 participants dont 50% de femmes se traduit sur le terrain par un nombre important d’activistes dans le domaine de la prévention la gestion inclusive des conflits prenant en compte le genre.
* L’augmentation des revenus des femmes rurales dans les ménages générés par les projets du PNUD au Burundi (MCPEA, Cash for work, PACTE, SOLAR ENERGY …) par ricochet ont a sensiblement augmenter l’accès des femmes aux opportunités économiques et leurs connaissances en matière de droits, elles s’investissent dans la recherche des biens de valeur leur appartenant et plus particulièrement la terre. Pour conforter ce constat nous avons consulté une étude effectuée par APDH au sein des ménages composés de membres des groupements communautaires de solidarité, tout sexe confondu, montre que sur 4216 lopins de terres familiales, 884 ont été acquis par les femmes, soit une moyenne de 21%. Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les ménages où les femmes sont membres des groupements communautaires. Elles ont acquis le 1/3 des terres des ménages contre moins de 1/5 pour les ménages où les femmes ne sont pas membres des groupements communautaires. Signalons que la plupart de ces terres ont été acquises par achat. Nous pouvons donc entrevoir que la participation aux mouvements associatifs communautaires offre aux femmes l’opportunité d’acquérir et de renforcer leurs droits fonciers.
* Les projets « Programme National de Réformes de l’Administration Publique » et « Bonne Gouvernance, Etat de droit et Consolidation de la paix au Burundi » ont permis une augmentation du taux de femmes qui saisissent les tribunaux pour faire valoir leurs droits fonciers sur 1807 litiges fonciers portés devant ces tribunaux pour l’exercice 2014, 877 litiges, soit 49 % ont été introduits par les femmes. Dans certaines communes (Ngozi, Kirundo, Muhanga et Makebuko), le nombre de femmes qui réclament les droits fonciers est plus élevé que celui des hommes. Ce phénomène s’explique en grande partie par la prise de conscience de la part des femmes, réclamant leurs droits fonciers. Il en ressort aussi que les femmes réclament principalement la reconnaissance des droits sur la terre familiale au même titre que leurs frères. Les juges interviewés ont affirmé que l’absence d’une loi spécifique sur les successions constitue une contrainte majeure pour les décisions judiciaires.
* D’autres avancées en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes en matière d’accès à la terre concernent le partage équitable du patrimoine foncier familial acquis par achat ainsi que certains chefs de famille qui consentent au partage équitable des terres entre filles et garçons courante dans les villes et s’étend de plus en plus aux zones semi-urbaines et rurales.

En termes de chiffres, le projet « Bonne Gouvernance, Etat de droit et Consolidation de la paix au Burundi » a pu réaliser :

* 42 chambres spécialisées VBG auprès de toutes les juridictions et parquets du pays
* 2.164 de cas des VBG de femmes et filles survivantes de VBG ont été enregistrés et captés dans un système informatisé, au niveau du Centre Humura de Gitega, au cours de l’année
* 5.127 personnes vulnérables (dont 2.746 femmes soit plus que 53%) furent assistées à travers les cliniques juridiques ; Selon le rapport d’enquête de satisfaction des bénéficiaires,
* 15% d’augmentation de taux de dépôt de plaintes par les femmes en 2019.

L’aide légale a contribué à l’amélioration de l’accès de la femme aux services juridiques et judiciaires. Parmi les différents types de dossiers dans lesquels les femmes sont bénéficiaires de l’aide légale, 66,9 % avaient des dossiers fonciers, 19,0% des dossiers sociaux, 8,8% des dossiers civils, 3,9% des dossiers de type pénal ainsi que les autres dossiers constitués essentiellement des Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre, etc.

Dans le cadre du Programme National de Réformes de l’Administration Publique des Guichets Uniques Provinciaux (GUP) ont été mis en place dans 5 provinces pilotes permettant de façon inclusive l’établissement de documents d’identité et de voyage dont les plus important étaient : le passeport, le laissez-passer, la cartes CEPGL, le permis de Conduire et les Extraits du Casier Judiciaires. Les femmes ont encouragées à l’usage de ces GUP et celles qui ont bénéficiés des services de ces guichets ont pour booster leurs activités génératrices de revenu à traverse le commerce transfrontaliers dans a sous régions des Grands Lacs et donc de pouvoir participer à la vie de la famille notamment dans les discussions sur la gestion du ménage, la scolarité des enfants et la santé de la famille.

Nous avons constaté sur le terrain que les femmes consultent les services de la justice et/ou les centres de santé dans les dossiers impliquant des cas de viols et violences. L’aide légale qu’ont bénéficiée les femmes a contribué certainement à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.

* 1. **SUR LE PLAN DU DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET CREATION D’EMPLOI**

Nous avons évalué et documenté l’impact des résultats du genre dans le secteur de l’accès aux services financiers à la microfinance, les coopératives, de la coopérative artisanale, du renforcement des moyens de subsistance à travers la création d’emplois, la création des entreprises et le volontariat des jeunes. Il ressort que :

* Dans le cadre du projet « diversification des opportunités économiques par la promotion des coopératives artisanales et l’accès aux marchés nationaux et internationaux », les femmes bénéficiaires dont la situation initiale de vulnérabilité les mettait dans situation de forte discrimination communautaire et privation d’accès aux besoins principaux de la vie humaine et leur participation dans la formation artisanale leur a permis un développement d’un système de génération des revenus, de se faire valoir et de prouver des capacités d’être productives. Les femmes bénéficiaires ont plus de potentialités de transformer les revenus tirés de l’artisanat dans l’amélioration de l’investissement et amélioration du bien-être du ménage que les hommes.
* 97,3% des femmes bénéficiaires s’entraident dans les différents services sociaux et font des groupements d’épargne et crédit avec un volet d’entraide sociale.
* 91,7% des bénéficiaires et 94,7% des femmes bénéficiaires ont payé des frais de scolarité aux enfants avec une moyenne annuelle de dépenses additionnelles de 55 753,3 francs Burundais pour tous les bénéficiaires et de 48 622,5 pour les femmes bénéficiaires.
* Le projet de réinsertion socio-économique des prisonniers initié par le PNUD au Burundi a significativement contribué à l’amélioration des conditions de vie des personnes détenues. Les détenus de la prison centrale de Rumonge produisent actuellement des savons qui parviennent à satisfaire le marché interne, ce qui veut dire que tous les détenus de la prison centrale de Rumonge s’approvisionnent des savons chez les bénéficiaires du projet. Les fonds qu’ils obtiennent après l’écoulement de ces savons vendus leurs permettent de se procurer d’autres besoins vitaux.
* Du fait des foyers améliorés mis en place par PNUD du projet : SOLAR ENERGY FOR WOMEN EMPOWERMENT, les femmes des groupements féminins ont pu réaliser une autonomie financière et les hommes participent aux programmes en lien avec le genre. Avec les plateformes solaires, les ménages ne font plus recours aux bougies pour allumer leurs maisons et à nos jours les élèves dans les ménages touchés par le projet n’ont plus le souci à apprendre leurs leçons à la maison. Les femmes ont développé un niveau de leadership au niveau communautaire en participant aux instances de prise de décision.
* Les bénéficiaires des prêts ont fait l’extension de leurs activités génératrices de revenus pour les uns, la création d’une nouvelle activité pour les autres et la diversification de leurs activités pour d’autres encore. Beaucoup de femmes bénéficiaires du Programme MCPEA ont commencé leurs activités génératrices de revenu à partir de zéro.
* Avec l’appui de PNUD en matière de protection sociale, les femmes déplacées notamment celle du village de Mayengo et Mutimuzi ont amélioré leurs conditions de vie pratiques à travers la construction d’habitations décentes.
* Les femmes peuvent actuellement faire les métiers autrefois dits « métiers des hommes » notamment dans la maçonnerie, la mécanique pour ne citer que cela. Elles assument par ailleurs, les responsabilités de chefs d’équipe sur les chantiers de réhabilitation des infrastructures. Sur les chantiers en cours de construction sous l’appui de PNUD à Rumonge, nous y assistons actuellement une participation massive des femmes, en témoigne l’exemple de plusieurs femmes rapatriées ayant été retrouvées sur le chantier de construction d’un centre Humura a Rumonge. D’une part, la femme elle-même est désormais convaincue qu’elle peut développer une expertise dans la construction/maçonnerie et d’autre part le regard de la communauté locale a changé quant à la capacité des femmes à effectuer ce type de travail.
* En matière de réintégration socio-économique des Rapatriés, Déplacés et Ex-Combattants, l’assistance du PNUD a permis de réintégrer 16.000 personnes à travers des activités génératrices de revenus dans le domaine agricole et artisanal ; 11.450 emplois dont 57% pour les femmes) permanent ont créés ; en plus, 5.046 emplois temporaires ont été créés (dont 61.4% pour les femmes). En terme de protection sociale, avec l’appui du PNUD, les travaux HIMO ont créer des revenus pour les femmes avec la construction des maisons notamment à Mayengo e Mutimuzi permettant de soutenir le processus de résilience des femmes rapatriée et déplacées. Cette approche de projet a permis à ces femmes vulnérables et à risque de discrimination ou de stigmatisation de construire une confiance en soi, une prise de conscience dans leur rôle d’acteurs dans la vie du foyer, dans la participation communautaire. Dans le cadre du projet de « renforcement de la résilience communautaire à travers la promotion de l’emploi en faveur des jeunes à risque », des emplois ont été créés pour les plus vulnérables, en particulier pour des jeunes femmes et jeunes hommes appartenant à des groupes sociaux marginalisés.1015 jeunes, dont 444 jeunes filles, ont ainsi eu accès à des emplois de court terme dits de « Cash for Work » et « Cash for Training », ce qui a permis aux jeunes femmes d’acquérir plus de capacités ; elles sont organisées et mieux outillées pour initier de petites entreprises rentables pour elles-mêmes ainsi que pour leurs dépendants. 87 jeunes filles volontaires ont été mobilisés et affectés dans 96 structures d’accueil en besoin de ressources humaines notamment les services de santé, les écoles, les cours pénales et les tribunaux, les stations de radio communautaire, l’administration publique (communale et provinciale), etc. Ces volontaires ont pu améliorer leurs connaissances et obtenir par la même occasion une expérience professionnelle, chacun dans son domaine d’expertise, et ainsi promouvoir leur employabilité. En termes d’impact, les filles témoignent qu’avec ce revenu elles participent efficacement aux dépenses domestiques et améliorent ainsi leur influence dans le ménage. Les filles anciennement considérées comme issue des milieux défavorisées/ stigmatisés notamment les Batwa participent actuellement aux évènements sociaux et nationaux.
	1. **SUR LE PLAN DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA RESILIENCE, CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Nous avons évalué les résultats obtenus dans le renforcement de la résilience des populations vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique, des catastrophes à travers la réintégration socio-économique des personnes sinistrées ; la protection de l’environnement, l’accès à l’énergie. Ainsi donc:

* L’utilisation du bois de chauffe est réduite dans les communautés à travers la promotion des foyers améliorés du fait de l’engagement des bénéficiaires dans la promotion de l’utilisation des foyers améliorés. La formation des femmes dans la fabrication des foyers améliorés a permis la construction des foyers dans leurs propres ménages et dans ceux des autres membres de la communauté.
* En 2019, l'appui du PNUD au Burundi a permis à 3822 victimes des catastrophes naturelles de renforcer leur résilience grâce à la construction de 134 habitations décentes pour 1760 déplacés dont 1056 femmes. 978 jeunes dont 554 jeunes filles et 424 garçons ont été initiés à l’utilisation des techniques d’autofinancement des micro-projets. 2796 nouvelles victimes d'inondations et glissements de terrains ont amélioré leurs conditions pratiques et cadre de vie et renforcée leur résilience grâce à leur délocalisation sur un site sécurisé en collaboration avec les agences humanitaires et la Plateforme Nationale de Gestion des Risques de catastrophes appuyée par le PNUD Burundi. 466 maisons détruites, les routes et un pont sont en voie de réhabilitation pour faciliter le relèvement rapide des populations affectées. Aussi, grâce aux nouvelles compétences techniques acquises, 2082 personnes, dont 267 femmes, membres de gestion des plateformes de gestion des catastrophes ont pu mettre à jour les plans de contingence au niveau communal et provincial. La lutte contre l’érosion à travers le creusement des courbes de niveau, la production et la distribution des arbres agro forestiers aux ménages riverains. Ceux-ci ont un impact positif sur la biodiversité et l’environnement et sur la protection de vies humaines soit 10 202 ménages dont 25 465 femmes et 12 455 hommes ainsi que sur l’amélioration de la résistance aux changements climatiques. Les membres des coopératives bénéficiaires des projets du PNUD au Burundi ont presque tous développés des jardins familiaux en vue d’avoir des foyers améliorés. Après que PNUD ait donné 150.000 boutures d’arbres à l’Association Dukingire ikibira, une très grande partie de l’Ikibira qui était détruite est maintenant couverte d’arbres.
1. **LEÇONS APPRISES**
* Les méthodes d’identification des besoins dans les projets du PNUD au moyen d’un diagnostic participatif communautaire, sur la base de critères établis de manière participative avec l’implication et l’effective contribution des autorités et structures communautaires harmonieux entre les différents acteurs ou parties prenantes.
* Les femmes dans les zones dites « l’Imbo » situées dans la plaine de la Rusizi et plaines côtières du lac Tanganyika précisément dans les provinces de Rumonge, Cibitoke ont une mauvaise perception de la notion genre : elles y voient un inversement de rapport de forces entre les sexes. La femme de « l’Imbo » extériorise plus facilement ses besoins et son vécu tandis que les femmes dans les zones dites « Bututsi » situées dans les hautes plaines notamment dans les provinces de Bururi, Mwaro et Muramvya peuvent souffrir de longues années dans le silence.
* Le centre de prise en charge holistique des VBG a été un bon projet et est actuellement opérationnel. Aussi la loi sur les VBGs a été mise en place même si sa vulgarisation et son application reste un enjeu majeur pour les acteurs.
* L’égalité entre femmes et hommes est un objectif à long terme, dans la mesure où elle met en jeu des processus de transformation personnelle, culturelle, sociale et politique, de prises de conscience, qui s’étirent sur plusieurs générations. Les stratégies, projets et programmes ont souvent des durées limitées, mais ils doivent s’efforcer d’intégrer des moyens de formation et de renforcement des capacités, des relais locaux et nationaux pour favoriser les processus à long terme.
1. **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

* 1. **CONCLUSION**

Le PNUD place l’équité de genre au cœur de ses principes fondamentaux pour la construction d’un monde inclusif, durable et résilient. Dans ce cadre, le PNUD n’a cessé d’impulser l’intégration transversale du genre dans ses programmes. Le Gender Equality Seal est un tremplin pour le PNUD Burundi de démontrer son leadership et son expertise en matière de d’égalité de sexes aussi bien sur le plan interne qu’externe. Il ressort de cette évaluation que le PNUD Burundi a investi et obtenu des résultats dans les domaines de la gouvernance, du développement inclusif et création d’emploi et de l’environnement, de la résilience, changement climatique. Nous pouvons mentionner des succès qui ont transformé les comportements, les attitudes et les analyses des femmes mais aussi des hommes et de la communauté en général, entre autres :

* La Construction et la gestion du Centre Humura et centre de Rumongue ayant rôle clé dans la prise en charge holistique des VBG.
* Les plates-formes solaires gérées par des associations de femmes qui fournissent deslampes pour l'éclairage domestique et la mise en place de foyers améliorés réduisant ainsi la consommation de bois.
* Le Cash for Work et le volontariat des jeunes.

Cependant des stratégies adaptées et solides pour la pérennisation des acquis dans le domaine du genre et l’autonomisation des femmes sont à concevoir ou à améliorer pour accompagner les sorties des différents projets et programmes.

* 1. **RECOMMANDATIONS**

Au terme de notre travail nous formulons les recommandations suivantes :

***Recommandation 1***: Appuyer le gouvernement du Burundi dans la mise en place une loi régissant la succession. L’Etat du Burundi devrait promulguer une loi sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités avec comme principe de base la non-discrimination et le principe de liberté successorale.

***Recommandation 2***: Renforcer la pérennisation des acquis obtenus dans le domaine du genre et l’autonomisation des femmes en élaborant et planifiant des projets de durée suffisantes permettant d’intégrer des stratégies de capitalisation/pérennisation des acquis. Chez beaucoup d’organisations locales et services étatiques partenaires bénéficiaires, nous avons noté une insuffisance d’auto-appropriation ce qui fait que les bénéficiaires ne capitalisent pas les acquis des projets mise en œuvre par le PNUD.

***Recommandation 3***: Appuyer et encadrer les groupements communautaires de solidarité féminine couplé avec des actions d’éducation et de sensibilisation, à leur accès aux opportunités économiques et au renforcement de leurs droits conduisant ainsi à l’émergence socio-économique des femmes.

***Recommandation 4***: Pérenniser les acquis dans la lutte contre VBG à travers l’accompagnement des organisations de la société civile notamment les campagnes de sensibilisation sur les VBG, mises en place de cadres de concertation pour échanger et alerter les services compétents sur les VBG.

***Recommandation 5***: Appuyer spécifiquement le Ministère en charge du Genre à la formulation et à la mise en œuvre d’un programme national d’autonomisation des femmes  et dans le même renforcer ledit ministère à la collecte des données dans le domaine du genre.

**Annexe 1 :**

**Termes de Référence pour le recrutement d’un/ une consultant ( e ) national ( e ) pour mener l’évaluation sur les résultats PNUD obtenus dans le domaine du Genre et autonomisation des femmes de 2012 à 2019** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. **Contexte et Justification de la mission d’évaluation**

Le PNUD place l’équité de genre au cœur de ses principes fondamentaux pour la construction d’un monde inclusif, durable et résilient. Dans ce cadre, le PNUD n’a cessé d’impulser l’intégration transversale du genre dans ses programmes à travers la mise en œuvre de plusieurs outils dont trois plans stratégiques d’égalités des sexes (2008-2013, 2014-2017, 2018-2021).

Dans le cadre de sa certification au Gender Equality Seal, l’impact que les interventions du PNUD ont eu dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes est un critère très important. La mission du ou de la consultant·e consiste à documenter les différents résultats obtenus dans le domaine de la promotion du genre au PNUD afin de tirer des leçons et apporter des recommandations y relatives.

Les domaines clés sont :

1. **Sur le Plan de la gouvernance :** il s’agit de documenter l’impact des résultats du genre dans les secteurs de l’accès à la justice à travers l’aide légale, le traitement des dossiers foncier, du rapprochement des services administratifs à travers les Guichets Uniques provinciaux, de l’administration publique ; dans le domaine de la consolidation de la paix à travers les mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits. Et dans le domaine de la lutte contre les VBG.
2. **Sur le Plan du Développement inclusif et création d’emploi**, il s’agit de documenter l’impact des résultats du genre dans le secteur de l’accès aux services financiers à la microfinance, les coopératives, de la coopérative artisanale, du renforcement des moyens de subsistance à travers la création d’emplois, la création des entreprises et le volontariat des jeunes.
3. **Sur le plan de l’environnement, de la résilience, changement climatique**, il s’agit de faire l’inventaire des résultats obtenus dans le renforcement de la résilience des populations vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique, des catastrophes à travers la réintégration socio-économique des personnes sinistrées ; la protection de l’environnement, l’accès à l’énergie.

**II. Objectifs de la Mission**

**II.1. Objectif général**

En vue d’apprécier les résultats atteints dans le domaine de la promotion de l’égalité et de l’autonomisation des femmes au cours de la période de 2014 -2019, le PNUD a décidé d’organiser une évaluation indépendante pour disposer informations pertinentes sur les résultats atteints, les contraintes et les leçons apprises pour les

**II.2 Objectifs spécifiques**

Sous la supervision de l’unité de suivi évaluation et en collaboration avec l’unité genre et les responsables et gestionnaires des programmes -projets, le ou la consultant·e devra :

* **Faire le mapping de toutes les intervenions que le PNUD** a eu à réaliser dans le domaine de la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femme sles objectifs du thématique genre ont été atteints ;
* **Evaluer l’impact des interventions sur les relations de genre des communautés** ;
* **Identifier les leçons apprises et formuler les recommandations nécessaires**.

L’évaluation portera sur tous les aspects du genre depuis 2012 à 2018. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats dans les documents projets, le staff, et dans les zones d’intervention.

**III. Résultats attendus de la mission**

Au terme de la mission les résultats attendus sont :

* Tous les rapports de l’évaluation sont disponibles ;
* Toutes les données et les informations sur le processus d’évaluation sont disponibles.

**IV. Méthodologie de l’évaluation**

Une méthodologie plus spécifique d’évaluation ainsi qu’un plan de travail (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation) seront présentés par le/la consultant ( e ). La méthodologie proposée devra **s’appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d’établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :**

* De la revue documentaire en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, documents de Programme, documents de projets, plans de travail annuels, rapports de progrès, rapport final du projet, accords, notes conceptuelles, etc…
* Des entretiens structurées ou semi-structurées, les focus groupes avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires communautaires ;
* Des visites de terrain dans les zones d’intervention.

Le ou la consultant·e sera libre de **proposer tout autre outil ou approche pertinente** dans la réalisation de cette évaluation. Il ou elle sera libre aussi de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat. Le PNUD à travers l’Unité suivi évaluation devra dans la mesure du possible lui faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées.

**V. Livrables et date de leur remise.**

Les principaux livrables attendus du (de la ) Consultant (e) sont les suivants :

**Produit 1** : **Un *draft* du rapport d'évaluation en français**, 4 jours après la réunion de débriefing. Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations.

**Produit 3** : **Un rapport final d’évaluation**, ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) 3 jours après réceptions des observations.

**Produit 4 : Une présentation Power Point**, des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du PNUD 1 jours.

Le ou la consultant·e national·e produira un rapport final d’évaluation comptant au maximum 30 pages qui permettra au PNUD de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le domaine genre.

**VI. Critères de qualité**

* Une bonne compréhension de la mission ;
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités ;
* Délais et qualité de production des livrable ;
* Validation du rapport de la mission par le PNUD.

**VII. Date de remise des livrables**:

* *Draft* du Rapport de l’évaluation : 25 jours après le début de la mission
* Rapport final : 10 jours après la fin de la mission
* Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes dans une réunion: 10 jours après la fin de la mission

**VIII Qualifications**

**Qualification académique :**

* Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en genre ou tout autre domaine équivalent, complété par une formation avancée dans l’évaluation des programmes et projets de développement.

**Expérience professionnelle :**

* Expérience minimale de 5 ans dans le domaine du genre et de la conduite des évaluations de projets et de programmes au niveau national dans un contexte d’inclusion genre ;
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices, celles basées sur les résultats en particulier et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences / de données empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité.
* Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes.
* Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout.

**Compétences et aptitudes :**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
* Excellente communication orale et écrite en français ;
* Excellent leadership et compétences managériales
* Très motivé avec une habilité à travailler avec un minimum de supervision ;
* Maitrise de la langue française et la connaissance de l’Anglais sera un atout ;
* Bonne maitrise des outils informatiques ;
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives.

**IX Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des missions similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;

**Une proposition financière**

La proposition financière complète doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en USD. Tous les coûts liés à cette mission seront considérés par le/la consultant ( e ), le PNUD ne prendra pas de frais additionnels en charge.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Le/ la consultant ( e ) doit spécifier dans cette ventilation budgétaire tousles frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain, communication, location véhicule, carburant, etc. si cela fait partie du terme de références) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaires.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le/la consultant ( e ) individuel ( le) à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée. Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidat- e-s consultant- e-s seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant /à la Consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme suit :

* En adéquation avec les Termes de Référence de la mission ;
* Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière ;
* Evaluation Technique : 70 %
* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70% de points seront considérés pour l’évaluation financière.

**X. La Grille d’évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Max. Point/ 100** |
| * Diplôme de niveau Maîtrise au moins dans une discipline liée à l’objet de la consultance
 | Critère exclusif |
| * Jouir d’une expérience professionnelle d’au moins 5 ans dans le domaine genre
 | / 25 |
| * Avoir déjà effectué au moins 3 missions d’évaluation des projets et programme sensible au genre
 |  / 35 |
| * Avoir une compréhension avérée de l’intégration de la dimension genre dans l’évaluation.
 | / 10 |
| * Présentation de la compréhension de la mission, de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée – Inclus les journées maximales de missions de terrain.
 | /20 |

**CALENDRIER**

La durée totale de cette mission est de 20 jours incluant la production du rapport

Le/ la Consultant ( e ) devra soumettre un calendrier réaliste pour la réalisation de cette mission.

**Annexe 2 :** Liste des personnes contactées

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nº** |  **Noms et Prénoms** |  **Fonctions** |
| 1 | MANIRAMBONA Janvier | Membre du comité des Elus collinaires |
| 2 | BUKEYENEZA Maurice Abdoul | Membre du comité des Elus collinaires |
| 3 | NDAYIKENGURUKIYE Jean marie | Responsable de chantier de construction d’un centre Humura de Rumonge. |
| 4 | NDABIGE Denise | Membre de la coopérative TWUNGUBUMWE |
| 5 | NITUNGA Rose | Chef d’Unité  |
| 6 | KIGEME Marie Ange  | Program Specialist : Team Leader for sustainable development and inclusive Growth Unit |
| 7 | Monsieur Apollinaire | Directeur des statistiques et des études stratégiques au Ministère de la sécurité publique et de la gestion des catastrophes  |
| 8 | Mme Sylvie | Directrice de centre Humura de Gitega |
| 9 | NTIKAZOHERA Euphrasie | Coopérative MUKENYEZI SHIGIKIRA IGIKORWA  |
| 10 | NIBIZI Anesie |
| 11 | NSHIMIRIMANA Violette |
| 12 | MUKESHIMANA Didace | Association DUSHIGIKIRE IKIBIRA |
| 13 | Mme Claudine | Ministère des Droits de la Personne Humaines, des Affaires sociales et du genre |
| 14 | NDABIGE Denise | Coopérative SANGWE |
| 15 | SAANDI ET PATRICA | Unité gouvernance |
| 16 | DISMAS | Fond Mondial |
| 17 | HASHAZINKA Jeanine | UPS |
| 18 | KANYAMUNEZA Madone | Coordinatrice Nationale CAFOB |